



AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION – DOMAINE DES SOURCES **VALABLE A PARTIR DU 1^{ER} AOÛT 2023**

Le Domaine des Sources étant situé à proximité d'hôtels et d'habitations, la quiétude des lieux doit être respectée, selon les directives et le règlement de police, à savoir :

Directives d'utilisation – article XI - Règlement de police : « Afin de ne pas générer de nuisances sonores susceptibles de déranger le voisinage, les organisateurs veilleront au respect des dispositions du règlement de police (art. 64) et que, notamment, plus aucun bruit (musique, sonorisation, etc.) ne doit être audible à l'extérieur du chalet après 22h00. En cas de non-respect de ces règles, les organisateurs seront susceptibles d'être dénoncés auprès de la Police et d'être amendés ».

Règlement de police – article 64 : « Tout bruit de nature à troubler la tranquillité et le repos d'autrui est interdit : a) entre 20h00 et 07h00, ainsi que le jours de repos publics tels que définis à l'article 83 du présent règlement ; b) entre 12h00 et 13h00, ainsi que le samedi, avant 08h00 et après 18h00 ».

Afin de rendre le ou les locataires(s) attentifs à ces points de règlement, **une caution d'un montant de CHF 500.00 doit être versée au minimum 5 jours avant la date de location** sur le compte suivant :

Commune d'Ormont-Dessus, Rue de la Gare 1, 1865 Les Diablerets
IBAN : CH88 0076 7000 Z089 2211 0 – Banque Cantonale Vaudoise

En cas d'abus dénoncés, ce montant restera propriété de la Commune d'Ormont-Dessus à titre de dommage. De plus, le locataire dénoncé sera amendé.

La location sera effective et validée dès réception du versement de la caution et de la réception de ce document dûment signé, ainsi que du contrat de location et du versement du montant de la location.

Coordonnées bancaires ou postales pour remboursement de la caution :

IBAN : _____

Titulaire du compte et adresse : _____

Le ou la soussigné(e) confirme avoir pris connaissance de ces points de règlement et s'engage à les respecter.

Lieu :

Date :

Signature du locataire :

Le présent document est à envoyer signé à la Commune d'Ormont-Dessus avec le contrat de location, administration communale, Rue de la Gare 1, 1865 Les Diablerets ou par e-mail (reservation@ormont-dessus.ch).

Approuvé : Ormont-Dessus, le..... Signature de l'administration communale :